



Consignes pour le TIP 2026-2027

Données de base

Le travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) est obligatoire pour tous les élèves de maturité (Article 11 al. 4 OMPr ainsi que chapitre 9.1.5 du PEC). Son but est de développer une réponse à une problématique en utilisant plusieurs disciplines enseignées dans le cadre du cursus maturité, ou même de le diversifier en apportant une vision de disciplines non enseignées dans le cursus maturité. A cette fin, ce travail devra répondre à trois exigences principales :

1. Ce travail doit être interdisciplinaire, de ce fait apporter 3 visions disciplinaires différentes. La résolution de la problématique dans les disciplines choisies doit être représentative du niveau atteint par l'enseignement en maturité professionnelle. Elle peut en outre faire appel à des disciplines non enseignées en maturité, mais dont le choix et l'apport sont logiques par rapport au projet proposé. Néanmoins les disciplines maturités enseignées sont obligatoirement au nombre de deux, la troisième restant libre.
2. Ce travail doit être centré sur un projet ou devenir une étude de faisabilité. Nous excluons d'office les études thématiques sans projet. Qu'est-ce qu'un projet ? C'est un produit au sens large du terme que vous créez. Cela peut être un produit physique (exemple : rénover un local de jeunesse, créer un chargeur de batterie solaire, etc.) ou un produit « mental », (exemple : créer une association pour procurer une aide administrative aux étrangers dans la commune de Fribourg, mettre en place un giron de jeunesse, organiser un voyage de classe à Athènes, etc.) Nous voulons absolument éviter les projets alibi... Le choix du projet est libre, mais il doit recevoir l'assentiment du coordinateur du travail. Ce sera in fine lui qui validera votre projet. Une application pratique du projet n'est pas obligatoire : le fait d'analyser la construction d'un voilier ne signifie pas construire ce voilier. Un bonus peut toutefois être donné pour un projet particulièrement abouti et à son application pratique.
3. Ce travail doit être réalisé obligatoirement en groupe de 2 ou 3 élèves. Nous sommes conscients de l'importance de la collaboration et de la coopération au sein d'un groupe de travail. C'est d'ailleurs un des objectifs de la nouvelle maturité. Cela permet également au projet d'être traité plus complètement. Pour des problèmes spécifiques, si l'impossibilité de réaliser un travail en groupe devait se faire jour, l'élève peut rédiger une demande par écrit au doyen de la section maturité, qui tranchera en définitive.

Ce travail s'effectue en dernière année de cursus, donc en 4^{ème} année pour les maturités techniques, en 3^{ème} année pour les maturités santé, social, économie type service, techniques-laborantins (chimie et sciences de la vie) et naturellement pendant l'année pour les maturités post-CFC. Ce travail est obligatoire et, en cas de refus



dudit travail par les professeurs pour cause de plagiat ou pour TIP non rendu, la note 1 sera attribuée. Ce point est expressément noté dans le règlement de la maturité professionnelle 2015.

Processus

1. Un professeur est nommé pour accompagner la classe et les élèves pendant le TIP. Ce professeur, nommé coordinateur, sera garant de la réalisation du travail et supervisera les élèves tout au long de leur parcours. Il entamera la démarche avec eux et aura pour rôle de cadrer le processus et d'être personne ressource. Dès lors, il sera en mesure d'accepter ou de refuser une proposition de problématique s'il l'estime inadéquate ou inopportune. Il servira aussi d'examineur de référence, puisqu'il notera le journal de bord et sera partie prenante lors de la notation de la synthèse et de la défense orale. Un autre professeur sera désigné par le coordinateur (semaine 6) en fonction des disciplines choisies, pour assister le processus, corriger le travail et noter la prestation orale. Ce ne sont en aucun cas les élèves qui choisissent ce deuxième professeur.
2. Les élèves commenceront leur TIP lors de la seconde semaine de l'année. La reddition du travail sera fixée aux environs de la semaine 21 de l'année scolaire. Cette date sera fixée annuellement en fonction du calendrier scolaire. Le travail se déroulera en deux phases :
 - a. Une phase intensive qui durera 7 semaines, à raison de deux unités d'enseignement par semaine. Cette phase est l'occasion de débiter le travail, de trouver le projet, de mettre en place un processus, de travailler sur les sources et référencements dans une salle d'informatique dédiée.
 - b. Une seconde phase qui se déroulera jusqu'en semaine 21. Les coordinateurs suivront les groupes de travail pendant les cours TIP dispensés les semaines 11, 14 et 17, à raison de deux unités d'enseignement par semaine. Ces dates peuvent varier cependant en fonction du calendrier. Le coordinateur peut fixer un rdv optionnel de son propre gré, pour réaliser l'examen source et référence par exemple. Ces unités d'enseignement seront l'occasion de faire le point sur l'avancée du travail et de fixer des objectifs opérationnels pour les rendez-vous suivants.

NB : ce processus en deux phases est conçu pour permettre aux élèves d'être suivis de manière adéquate, tout en leur accordant aussi une autonomie qui est voulue par le programme de maturité. Les élèves peuvent en tout temps contacter les professeurs dispensant leur enseignement dans la classe pour obtenir des renseignements ou des pistes de travail.



Un TIP en trois parties

Le TIP ne comporte pas seulement la création de la synthèse écrite, mais aussi la rédaction d'un journal de bord, expliquant le processus ainsi que les différentes activités et une défense orale. Le journal de bord est noté à raison de 20% de la valeur du travail, la synthèse à 50% et l'oral à 30%. Le TIP est donc composé de trois parties soumises à l'évaluation :

A/ Le journal de bord

Le journal de bord assure la trace écrite des recherches et du travail. Il protège le processus. Le journal de bord n'est lu que par le coordinateur 1. Par conséquent, tout élément portant sur le traitement du projet TIP doit apparaître dans la synthèse, et non dans le journal de bord. Ce journal de bord est composé des documents que votre formateur vous distribuera ou que vous pourrez réaliser par vous-même ou encore rechercher sur le lien internet que le coordinateur vous indiquera, à savoir www.epai.ch ; il comprendra entre autres les documents suivants :

- a) Vision et planification du projet : quelle est la problématique, comment le groupe s'est-il partagé le travail ?
- b) Activité hebdomadaire : qui a fait quoi et quand, report du temps de travail !
- c) Sources consultées : on pourra y archiver les annexes et noter à mesure les références.
- d) Autoévaluation du travail
- e) Interview, si celui-ci ne figure pas dans la synthèse.

B/ La synthèse écrite

La synthèse écrite représente le travail sur la problématique et le projet proprement dit. C'est le résumé de tout le travail accompli pendant le processus et verbalisé.

Cette synthèse doit répondre aux questions suivantes :

- a. *Quel sujet avons-nous choisi ?* Le groupe décrit le sujet qu'il a choisi et motive ses choix.
- b. *Angles de vue du sujet ?* Le groupe développe tous les aspects du problème qu'il a étudiés et donne une vue plurielle du sujet, selon les disciplines choisies. C'est le corps du projet.
- c. *Quelle(s) conclusion(s) peut-on en tirer ?* Faudrait-il repenser le projet ? Faudrait-il changer les conclusions du TIP ? Le projet est-il réalisable ?

Les points suivants sont à respecter dans la rédaction de la synthèse et du journal de bord :

- a. *Taille* : la taille du journal de bord est variable. Il est impératif qu'il soit rempli au fur et à mesure de la manière la plus complète. La taille de la synthèse sera au minimum, sans les sources, de 20'000 à



1/ Consignes pour les élèves, TIP



Travail interdisciplinaire centré sur un projet

www.epai.ch/TIP

Etabli le 24.01.15 par rTIP

Révisé le 18.06.2019, rTIP

Libéré le 25 avril 2015, Doyen section F

22'000 caractères sans espaces par élève. Un groupe de 3 personnes devrait donc rendre 60'000 à 66'000 caractères. Les caractères sont comptés de l'introduction à la conclusion de la synthèse, mais les annexes, la bibliographie et la page de garde n'en font pas partie.

b. *Mise en forme* : le journal de bord n'est soumis à aucune règle de mise en forme spécifique, hormis la propreté, la lisibilité, la clarté et une police d'écriture lisible. Mais la synthèse doit respecter, outre les règles mentionnées ci-dessus, les points suivants :

- 1) Page de garde attractive et soignée : aucune prescription particulière, mais elle doit contenir au moins les noms des membres du groupe, la mention du produit ainsi que le sujet, le nom du coordinateur, l'école et la date.
- 2) Sources : elles seront de taille de texte standard, la disposition effectuée selon les indications données lors du TIB méthodologique 2, concernant les sources et les référencements.
- 3) Annexes : les annexes sont des types de documents trop longs pour être mis dans la synthèse. Un compte rendu d'interview ou une transcription doit se trouver par exemple dans les annexes : on peut utiliser dans la synthèse une ou deux questions de cette interview, mais en aucun cas l'interview complet. Il en est de même pour les articles de loi : si vous vous référez plus de deux fois à une prescription légale, celle-ci doit apparaître en annexe et non dans la synthèse. Votre interprétation de ces articles fait toutefois l'objet de la synthèse. Il en va de même pour des articles de journaux, pour des formulaires à compléter, des statuts, la liste n'étant pas exhaustive.
- 4) Texte : La version finale de présentation mettra en avant l'originalité et l'imagination des élèves, sans oublier toutefois que la lecture doit en être agréable et aisée. Il convient d'être originaux et novateurs... le numéro de page ainsi que la mention de l'école et du titre du travail doivent apparaître en tête ou pied de page. Aucune contrainte de présentation n'est imposée pour la version finale de la synthèse, si ce n'est sa lisibilité. Le format, le support, les polices de caractère sont laissées au libre choix du groupe.

c. *Nombre de copies* : la version finale de présentation de la synthèse doit être imprimée deux fois en couleur dans sa version définitive. En outre un fichier informatique finalisé de la synthèse doit être transmis au coordinateur du travail et sera utilisé sur un programme anti-plagiat. Ce fichier doit être en format .docx ou .pdf.

C/ La présentation orale

La présentation orale représente la défense personnelle du travail. Chaque apprenant doit présenter oralement le travail interdisciplinaire dans son intégralité. La prestation dure 20 minutes au total par candidat, et comprend deux parties :



- a. *Présentation personnelle* : chaque groupe TIP dispose de 10 minutes par élève pour présenter à sa manière le TIP (power point ou autre programme de présentation, sans obligation). Il peut utiliser tous les supports qu'il désire (PC avec beamer, rétro, tableau, etc.). Les présentations se feront par groupe et seront notées par groupe : donc une présentation de 30 minutes pour un groupe de 3.
- b. *Interrogation des experts* : après la présentation, les experts auront 10 minutes à disposition pour interroger l'apprenant individuellement sur les divers aspects du travail. Ils se concentreront plus particulièrement (mais pas uniquement) sur la partie traitée par l'apprenant. La défense s'effectuera en session individuelle, les autres membres du groupe sortant alors de la salle d'examen.

En résumé, quels sont les documents à remettre dans votre TIP écrit :

- ✓ **Le journal de bord (20 % de la note)** : De quoi doit être composé votre journal de bord ? (Éléments nécessaires) Le **dossier** doit être remis dans les délais, dans un ordre parfait, 1 par groupe. Il doit contenir dans l'ordre : le document vision et planification, les documents activités du jour, et le document autoévaluation, plus les annexes et les documents de travail que vous aurez trouvés.
- ✓ **La synthèse (50% de la note)** : vous devez enfin classer le document récapitulatif de votre travail, la synthèse. Elle doit être rendue (2 versions de présentation, pour les deux professeurs qui vous suivront) au propre sur papier, dans un dossier relié et attractif, selon les indications données dans les consignes et sur support informatique (clé USB).

La synthèse doit impérativement contenir les parties suivantes et doit être paginée :

- **Longueur** : sans annexes ni sources, 20000 à 22000 caractères sans espaces pour 1 personne et env. 40000-44000 pour un groupe de 2 apprenants, 60000 pour un groupe de 3...
- **Parties de la synthèse** : par ordre de lecture du travail
 - *Page de titre*
 - *Table des matières (possible de la mettre en fin de travail)*
 - *Description du sujet (introduction, raisons du choix du sujet, etc.)*
 - *Traitement des 3 aspects (Disciplines) choisis*
 - *Conclusion du projet*
 - *Sources consultées*
 - *Annexes*
 - *Formulaire sur les droits d'auteur et le plagiat*
 - *Produit créé si nécessaire*

Soyez imaginatifs pour la synthèse de présentation, aucune autre forme de consigne n'est donnée...alors profitez-en pour être créatifs.



Les sources

Toute documentation utilisée pour le **TIP** doit être citée dans la bibliographie : les livres, les revues, les journaux et les sites Internet font l'objet de rubriques distinctes et sont classés par ordre alphabétique. Dès lors, vous aurez soin de prendre toutes les références et de les annexer à votre travail selon les indications qui vous ont été données pendant le travail TIP sur les recherches et sources. Nous vous rappelons que l'utilisation d'une citation exacte, l'emprunt d'une idée originale d'un auteur ou une relation d'une partie importante d'un travail doivent faire l'objet d'une référence.

L'EPAI a choisi d'accepter 3 méthodes pour sourcer votre travail : la méthode classique, avec notes de bas de page, la méthode ISO690 et la méthode APA, qui font appel à Microsoft Word. Toutes ces indications font l'objet de l'atelier autogéré « sources et références », qui sera réalisé au début du processus TIP.

Le plagiat

La synthèse doit être remise sous forme informatique, en .docx ou en .pdf. Cette synthèse sera ensuite confiée à un programme appelé "Compilatio" qui détecte les plagiat selon un double système. Dans un premier temps, il scanne votre travail sur internet et dans un deuxième temps, il le compare à une base de données suisse alimentée par les écoles. Après ce scannage, le programme donne un certain pourcentage de copier-coller et de plagiat. Nous rappelons que le plagiat est un vol de la propriété intellectuelle au terme de la loi fédérale 231.1 sur le respect des droits d'auteurs et est donc puni en conséquence. L'EPAI a choisi de se référer à la norme émise par Fritic. La marge d'acceptance est de 10%. Dès 60% de plagiat, le travail est considéré comme le résultat d'une tricherie et reçoit la note 1. Avant cette barre fatidique, la note se voit diminuer selon le taux de plagiat. Naturellement, les sources citées en bas de page ne sont nullement considérées comme du plagiat et sont exclues de ce taux.

Comment la note sera-t-elle comptée ?

La note « interdiscipline » occupe une position spécifique dans le bulletin de note. La note du « Travail interdisciplinaire centré sur un projet » (TIP) vaut pour 50% de cette note interdisciplinaire, les autres 50% étant donnés par la moyenne obtenue lors des « travaux interdisciplinaires de branche », soit TIB.

Les critères d'évaluation

Le journal de bord vaut pour 20%, la synthèse pour 50% et l'oral pour 30%. La grille standardisée critériée d'évaluation est mise à disposition sur le site de l'EPAI.

Quelques considérations pour terminer

Le TIP est créé dans le but de ne pas être un travail alibi. Dans de nombreuses professions, il sera nécessaire de présenter des projets, traitant de la faisabilité ou non d'un « produit » et souvent de présenter par écrit et par oral une synthèse des activités mises en place pour arriver au résultat. Les décideurs se baseront



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Documents TIP/ ELEVES

Page 7

1/ Consignes pour les élèves, TIP



Travail interdisciplinaire centré sur un projet

www.epai.ch/TIP

Etabli le 24.01.15 par rTIP

Révisé le 18.06.2019, rTIP

Libéré le 25 avril 2015, Doyen section F

alors sur ce travail pour décider ou non du lancement de ce produit ou de l'acceptation d'un projet. Nous restons donc dans une perspective professionnelle, ce qui est capital pour acquérir une maturité de ce type.